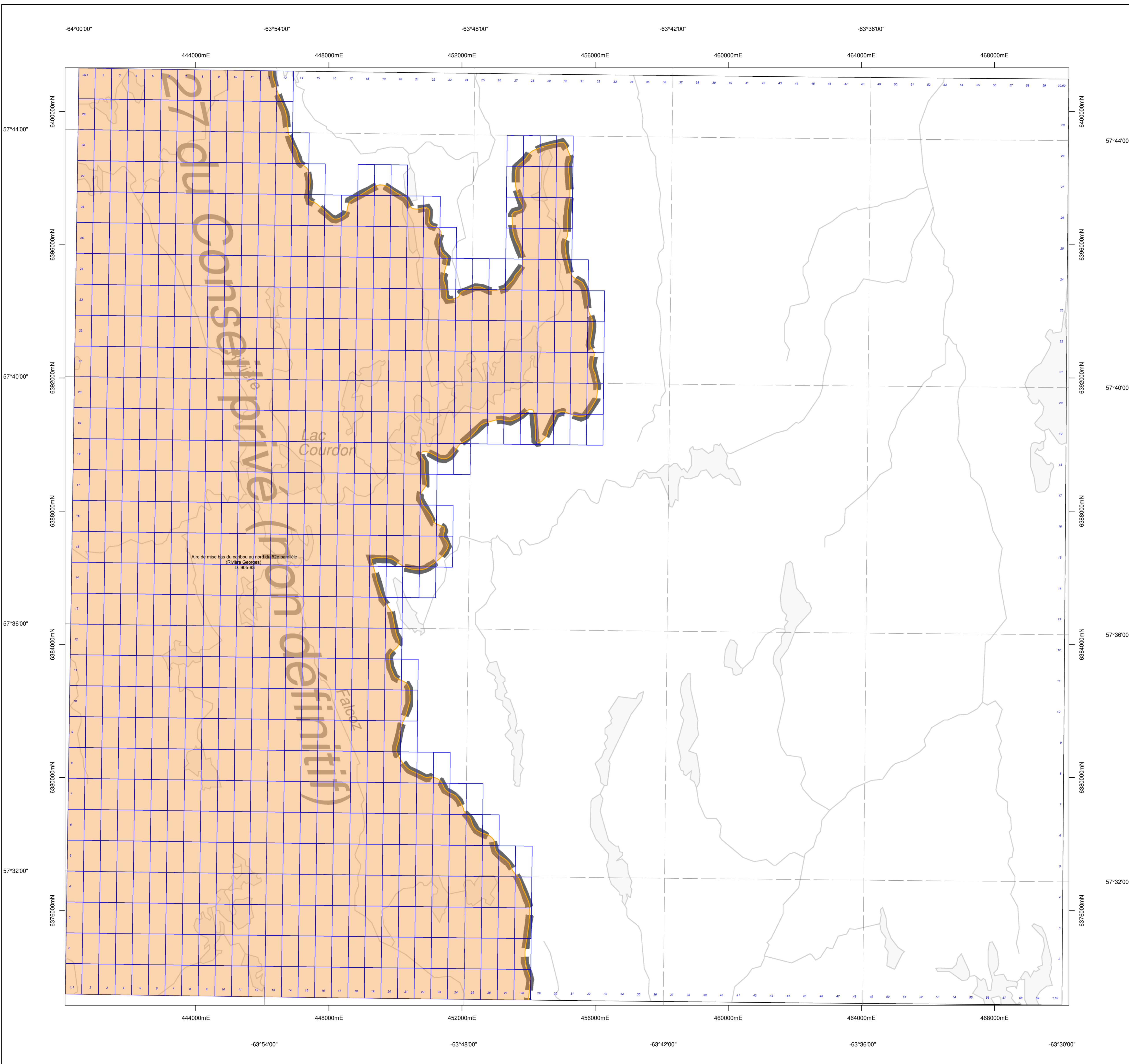


Carte des titres miniers

- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué  
P-En attente de renouvellement, U-Réfusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
N-Réfusé de renouveler, Z-Désarmement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
N-Réfusé de renouveler, Z-Désarmement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
N-Réfusé de renouveler, Z-Désarmement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
N-Réfusé de renouveler, Z-Désarmement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé



- Substance extraite**  
G: Gravier, O: Dolomie, U: Autre  
I: Inconnu, P: Pierre calcaire, X: Calcite  
C: Calcaire, J: Terre jaune, R: Résidu miniers inertes  
D: Pierre de dimensionnelle, M: Terre noire, S: Sable  
E: Minéral de silice, N: Terre noire, T: Tourbe
- Statut du site d'extraction**  
O: Ouvert sous conditions, U: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

- Contrainte à l'activité minière**
- Contrainte majeure**  
Territoire réservé à l'Etat ou soustrait au jalonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
Périère urbanisée  
Territoire soustrait au jalonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de réserve et exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sans permis)  
Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**  
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre
- À titre indicatif**  
Information à titre indicatif

- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**  
Terres de catégorie II  
Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinni**  
Entente Pilagan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**  
Nissinan de Bétiakite, Essipk, Mashewiatsh, Nutsukuan
- Frontières**  
Frontière internationale  
Frontière interprovinciale  
Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
est de 21°50' ouest avec une variation annuelle décroissante de 10,5"  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 20  
48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20  
**Echelle 1:50 000**  
0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

